



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 14 novembre 2012

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord  
Délégation Picardie

Direction Départementale des Territoires de l'Oise  
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de  
l'énergie

Nos réf. : **2264**/DRPIC/CCO

40 rue Jean Racine  
BP317  
60021 BEAUVAIS Cedex

Affaire suivie par : Cédric COLLARDEAU  
cedric.collardeau@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 03 44 11 49 02 - Fax : 03 44 11 49 08

**Objet** : Porter à Connaissance - révision du plan local d'urbanisme de Creil

J'ai l'honneur de vous informer que le territoire de la commune de Creil est situé dans le domaine de servitudes d'un moyen de radionavigation aérienne implanté sur la base aérienne de Creil, approuvé par décret de protection contre les obstacles du 8 septembre 1980.

De plus, je rappelle au conseil municipal que l'arrêté interministériel en date du 25 Juillet 1990, de portée générale, est applicable à l'ensemble de son territoire.

En particulier, en dehors de l'agglomération, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à l'accord du ministre chargé de l'Aviation Civile et à l'accord du ministre chargé des Armées, et peut-être susceptible de se voir prescrire un balisage diurne et lumineux conforme à la réglementation en vigueur

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

Par délégation du Ministre chargé des Transports,  
L'Inspecteur de Surveillance Développement Durable

Cédric Collardeau

0344114902